



Obligation fermer compte bancaire car manque d'un papier

Par **Raphi**, le **04/03/2014** à **19:24**

Bonjour,

Nous avons ouvert il y a environ un mois un compte Futéo chez la Caisse d'Epargne moi ami et moi (un compte chacun).

On nous a demandé lors de l'ouverture du compte, entre autres, un justificatif de scolarité. J'ai pu fournir le mien mais mon ami n'a pas pu, il pensait pouvoir en avoir un par la suite.

Nous vivons actuellement en Belgique pour nos études où mon ami passe son jury central (l'équivalent du baccalauréat en candidat libre). En se renseignant, il a appris qu'il ne possédait pas de statut d'étudiant et ne pouvait donc pas avoir de justificatif de scolarité.

J'ai ensuite contacté le centre d'appel de la Caisse d'Epargne en demandant si, en voulant ouvrir un compte Futéo, ne pas pouvoir fournir de justificatif de scolarité posait un problème étant étudiant en candidat libre. Ce à quoi on m'a répondu que puisqu'il s'agissait d'un compte jeune et non pas étudiant, cela ne poserait pas de problème.

Or, lorsque nous sommes retournés à la Caisse d'Epargne pour retirer nos cartes bancaires, mon ami n'a pas pu avoir la sienne puisqu'il lui manquait le justificatif de scolarité. Il a donc expliqué qu'il ne pouvait pas en avoir. On lui a répondu d'appeler le Directeur, absent pour l'instant.

Plus tard dans la journée, il a reçu un appel du Directeur lui disant que puisqu'il ne pouvait pas fournir de justificatif de scolarité, la banque "ne lui faisait plus confiance" et qu'il devait venir fermer son compte, ainsi que le mien, puisque nous avons ouvert nos comptes ensemble.

Depuis, mon ami n'a pas encore été fermé son compte mais n'a plus accès à son compte sur internet. Pour ma part, je n'ai pas officiellement ait été informée que je devais fermer mon compte.

Je ne pense pas qu'ils aient le droit de nous demander de fermer nos comptes pour ces raisons, surtout mon compte puisque j'ai fourni tous les papiers demandés.

Voilà, un avis/ une aide ne serait pas de refus !

D'avance Merci

Raphaële C.

Par **Jibi7**, le **04/03/2014** à **19:40**

Bonjour Raphaëlle

n'oubliez pas qu'il y a un médiateur pour votre banque ,et un mediateur des banques à consulter.

Un organisme de défense du consommateur pourrait aussi vous assister .

Par **domat**, le **04/03/2014** à **19:57**

bsr,

comme nous ne connaissons pas les conditions d'ouverture de ce type de compte, difficile de vous répondre.

si la caisse d'épargne exige un certificat de scolarité pour ce type de compte et que votre ami ne peut pas le fournir, la caisse d'épargne semble être dans son droit.

cdt

Par **Raphi**, le **04/03/2014** à **20:52**

Jibi7 : qu'est ce qu'un médiateur? Je n'y connais vraiment rien, désolée

domat : je peux comprendre à la limite pour mon ami, mais pourquoi fermer mon compte aussi?

Par **Jibi7**, le **04/03/2014** à **21:11**

"Les médiateurs bancaires, désignés par chaque établissement de crédit, examinent et cherchent des solutions aux litiges entre un client et sa banque."..etc..sur

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F20523.xhtml>

Après réflexion, et connaissant nombre d'étudiants étrangers, erasmus par ex ouvrant des comptes "jeunes" pour toucher bourses alloc logement etc..je pense que ce directeur de banque ne connaît pas son boulot!

Faites une réclamation en bonne et due forme et saisissez le médiateur.

Par **Raphi**, le **04/03/2014** à **22:07**

Jibi7 : d'accord merci beaucoup pour vos conseils !

Une dernière question : ne devrais-je pas attendre que quelque chose "d'officiel" me soit dit pour faire cela?

Merci pour vos réponses

Par **Raphi**, le **26/03/2014** à **15:13**

Bonjour,

mon ami a été fermer son compte, on m'a dit de garder ma carte bancaire pour l'instant, que mon compte serait débloqué et que si tout allait bien mon compte ne serait pas fermé à mon tour mais par contre, si la banque décidait de fermer mon compte sans raison, je ne pourrais rien faire.

2 semaines après on a reçu un courrier me disant de venir chercher mon argent pour fermer mon compte.

Par **Jibi7**, le **26/03/2014** à **17:10**

Si vous n'avez utilisé aucun des recours habituels renseignez vous avant d'autres tentatives! au risque de vous faire "ficher"

Par **Raphi**, le **26/03/2014** à **21:41**

Pour l'instant j'ai juste voulu contacter le service client, on m'a demandé d'appeler directement le service client, ce que je comptais faire quand je rentre en France c'est-à-dire pas avant fin juin.

Que me conseillez-vous?

Merci encore pour vos réponses